



## VEILLE SANITAIRE SUR LA CHINE

### SOMMAIRE

Cliquez sur le titre qui vous intéresse pour lire la brève :

#### SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

[Annonce de la NHFPC concernant l'autorisation de nouveaux additifs alimentaires](#) – 3 nouveaux additifs sont autorisés pour utilisation dans des produits alimentaires

[La perte annuelle de produits agricoles en Chine pourrait dépasser 300 milliards de CNY](#) – Le gouvernement chinois veut développer la chaîne du froid

[Des viandes de porc non conformes en raison de la présence de clenbutérol](#) – Ces viandes sont importées des États-Unis

[Autorisation de la NHFPC concernant de nouveaux additifs destinés aux emballages alimentaires](#) – 3 nouveaux additifs et 1 nouveau type de résine

[CAPRI annonce la suspension des exportations de ses kiwis en Chine](#) – Cette annonce fait suite à la récente demande de l'AQSIQ sur le renforcement du contrôle sur les kiwis néo-zélandais

#### ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

[Publication de la liste des ports d'entrée autorisés pour l'importation de produits aquatiques comestibles](#) – La date de mise en application était prévue au 29 juillet 2016

[Le groupe New Hope acquiert la marque Australian NaturalCare](#) – Cette acquisition marque l'entrée du groupe dans le secteur de la santé et de la nutrition

[Précision de la part du CIQ de Tianjin sur le contrôle des certificats d'origine pour les boissons alcoolisées importées](#) – Une annonce officielle a été publiée le 4 août 2016

[La génération millénaire entraîne une nouvelle tendance de consommation du vin en Chine](#) – Les entreprises doivent adapter leurs stratégies aux besoins de ces nouveaux consommateurs

[Le groupe Shanghai Zhongfu fait l'acquisition d'une ferme d'élevage australienne](#) – Le groupe consolide ainsi son engagement et ses investissements dans le Nord-ouest de l'Australie

[L'entreprise Shanghai Pharma et son partenaire Primavera Capital devraient faire l'acquisition de Vitaco](#) – La Chine s'intéresse de plus en plus aux marques australiennes de vitamines et d'aliments de santé

#### ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

[FruitDay vient d'acquérir un investissement à hauteur de 100 millions de CNY](#) – Le groupe annonce également une coopération stratégique avec Lactalis

#### GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

## SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

### **Annnonce de la NHFPC concernant l'autorisation de nouveaux additifs alimentaires – 3 nouveaux additifs sont autorisés pour utilisation dans des produits alimentaires**

Le 3 août, la NHFPC (National Health and Family Planning Commission) a diffusé sur son site internet officiel l'annonce (No 9-2016) concernant l'autorisation de 3 nouveaux additifs alimentaires. Par ailleurs, 8 additifs et 1 fortifiant nutritionnel déjà autorisés ont obtenu l'élargissement de leur champ d'utilisation.

Des informations telles que la quantité et le champ d'utilisation, les critères techniques, les méthodes d'analyse, etc. ont également été précisées pour les nouveaux additifs autorisés.

Les 3 nouveaux additifs alimentaires autorisés sont les suivants :

- (ascorbyl palmitate (enzymatic) ;
- 3-{1-[(3,5-dimethyl-1,2-oxazol-4-yl)methyl]-1H-pyrazol-4-yl}-1-(3-hydroxybenzyl)imidazolidine-2,4-dione ;
- 4-amino-5-(3-(isopropylamino)-2,2-dimethyl-3-oxopropoxy)-2-methylquinoline-3-carboxylic acid sulfate)

Thématique : additif alimentaire - autorisation

Date : le 3 août 2016

Source : <http://www.nhfpc.gov.cn/sps/s7890/201608/f06b07409beb4b798fb51e0f3042f99f.shtml>

(site internet officiel de la NHFPC)

### **La perte annuelle de produits agricoles en Chine pourrait dépasser 300 milliards de CNY – Le gouvernement chinois veut développer la chaîne du froid**

La chaîne du froid fait actuellement défaut en Chine et particulièrement au moment des récoltes où les denrées alimentaires ne sont ni stockées à une température adaptée, ni distribuées ou conditionnées directement, ce qui entraîne une perte annuelle estimée à plus de 300 milliards de CNY [40,5 milliards d'euros].

En juin 2016, les Ministères des Finances et du Commerce ont diffusé une réglementation spéciale pour encourager le développement de la chaîne du froid en désignant 10 régions pilotes qui recevront des aides financières à cet effet. Le Conseil des Affaires d'Etat a précisé dans un avis officiel que le gouvernement supporte la construction des entrepôts frigorifiques à faible consommation d'énergie. De plus, plusieurs normes nationales et professionnelles ont été rédigées.

Actuellement en Chine, la capacité totale de stockage est de 37,1 millions de tonnes et le nombre de camions frigorifiques n'est que de 93 400 (soit un cinquième des Etats-Unis).

D'après M. Cui, vice-président et secrétaire général de la Fédération chinoise de la Logistique et des Achats, la modernisation de la chaîne du froid et de la logistique a déjà été initiée du fait de l'augmentation générale de la consommation (plus de 30 000 milliards de CNY de vente de marchandises au détail en Chine en 2015, soit une hausse de 10,7% par rapport à 2014) qui a dopé le développement des sites de vente en ligne de produits frais et l'organisation de la filière.

Thématique : chaîne froide – logistique

Date : le 4 août 2016

Source : [http://news.cyol.com/content/2016-08/04/content\\_13461715.htm](http://news.cyol.com/content/2016-08/04/content_13461715.htm)

### **Des viandes de porc non conformes en raison de la présence de clenbutérol – Ces viandes sont importées des États-Unis**

La CFDA a annoncé le 2 août 2016 avoir détecté 12 lots d'aliments non conformes, dont 2 lots de pieds de cochon contenant du clenbutérol dans le supermarché Ren Ren Le à Xi'An, dans la province du Shaanxi. La FDA locale reproche au supermarché Ren Ren Le de ne pas bien contrôler ses produits. Le supermarché estime quant à lui que ces produits ont déjà passé les inspections de qualité et n'a donc pas ouvert les paquets s'agissant de viandes cuites. Le supermarché explique qu'il s'agit de la responsabilité de son fournisseur Yan You Si (宴友思), lui-même ayant déclaré que s'agissant de viandes importées depuis les États-Unis, les standards sont différents.

M. DAI Ruitong, professeur à la China Agricultural University, confirme que les standards sont effectivement différents entre la Chine et les autres pays, néanmoins cela n'explique pas la présence de clenbutérol. Toujours selon M. DAI Ruitong, aux États-Unis l'utilisation de ractopamine est légale dans l'élevage de porc alors qu'elle est interdite en Chine, notamment pour les viandes crues. Les supermarchés peuvent difficilement inspecter et détecter la présence de clenbutérol. De plus, les viandes cuites ne nécessitent pas d'être inspectées par rapport au clenbutérol. En conclusion, selon le professeur M. DAI Ruitong, la responsabilité du supermarché est moindre et c'est l'importateur Yan You Si qui doit assumer la responsabilité de ces produits non conformes. Ren Ren Le a retiré de ses rayons tous les produits en provenance de Yan You Si. Le responsable de Yan You Si explique qu'il n'importera plus de porc.

Thématique : Non-conformité – Clenbutérol

Date : le 6 août 2016

Source : [http://www.thepaper.cn/newsDetail\\_forward\\_1509481](http://www.thepaper.cn/newsDetail_forward_1509481)

**Autorisation de la NHFPC concernant de nouveaux additifs destinés aux emballages alimentaires – 3 nouveaux additifs et 1 nouveau type de résine**

La NHFPC a annoncé le 8 août 2016 l'autorisation d'utilisation de 3 nouveaux additifs et 1 nouveau type de résine dans les emballages de produits alimentaires. Par ailleurs, un composé déjà autorisé dans les emballages alimentaires voit son champ d'utilisation élargi. Des informations supplémentaires ont également été précisées dans la circulaire en matière de champ d'utilisation, de quantité limite d'utilisation, de limite de migration spécifique (LMS), de quantité maximum permise (QM), etc.

Thématique : additifs – emballage alimentaire

Date : le 8 août 2016

Source : <http://www.nhfpc.gov.cn/sps/s7890/201608/4eec6ec298d04a61932eba395f2c81f1.shtml> (site internet officiel de la NHFPC)

**CAPRI annonce la suspension des exportations de ses kiwis en Chine – Cette annonce fait suite à la récente demande de l'AQSIQ sur le renforcement du contrôle sur les kiwis néo-zélandais**

L'AQSIQ a diffusé le 29 juillet dernier une circulaire relative au renforcement du contrôle sanitaire sur les kiwis importés de Nouvelle Zélande suite à la découverte par les CIQ de Tianjin et Shanghai de la bactérie "Neofabraea actinidiae" dans deux lots de kiwis néo-zélandais.

Cette circulaire précise qu'en cas de suspicion, des échantillons sont à prélever pour analyse en laboratoire. En cas de détection de la bactérie "Neofabraea actinidiae", la marchandise est à retourner ou à détruire et l'AQSIQ doit en être informée.

CAPRI a donc décidé de suspendre ses exportations de kiwis vers la Chine et discutera avec les fournisseurs néo-zélandais et le MPI (Ministère du secteur primaire néo-zélandais) afin de prendre des mesures adaptées.

Ce coup dur pour CAPRI arrive alors que ses exportations de kiwis vers la Chine avaient augmenté de 41% en 2016 par rapport à la même période l'année précédente, représentant un total de 1,7 milliards de NZD (soit 8,1 milliards de CNY / 1,1 milliards EUR).

Thématique : kiwi – contrôle renforcé

Date : le 5 août 2016

Source :

<http://www.chinafruitportal.com/2016/08/05/%E6%96%B0%E8%A5%BF%E5%85%B0%E4%BD%B3%E6%B2%9B%E5%AE%A3%E5%B8%83%E6%9A%82%E5%81%9C%E5%90%91%E4%B8%AD%E5%9B%BD%E5%87%BA%E5%8F%A3%E7%8C%95%E7%8C%B4%E6%A1%83/>

## ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

**Publication de la liste des ports d'entrée autorisés pour l'importation de produits aquatiques comestibles – La date de mise en application était prévue au 29 juillet 2016**

L'AQSIQ a publié le 3 août sur son site internet officiel la liste des ports d'entrée autorisés pour l'importation de produits aquatiques comestibles ainsi que les principaux critères d'éligibilité pour obtenir cette autorisation. A partir du 29 juillet 2016, toute importation de produits aquatiques devra obligatoirement transiter par ces ports. Ceux-ci sont actuellement au nombre de 44 répartis dans 17 provinces et municipalités : Pékin, Heilongjiang, Liaoning, Jilin, Shanghai, Jiangsu, Zhejiang, Ningbo, Fujian, Xiamen, Shandong, Henan, Hubei, Guangdong, Shenzhen, Hainan et Sichuan.

Thématique : produits aquatiques comestibles importés – ports d'entrée

Date : le 3 août 2016

Source : [http://www.aqsiq.gov.cn/xxgk\\_13386/jlgg\\_12538/zjgg/2016/201608/t20160803\\_471776.htm](http://www.aqsiq.gov.cn/xxgk_13386/jlgg_12538/zjgg/2016/201608/t20160803_471776.htm) (site internet de l'AQSIQ)

**Le groupe New Hope acquiert la marque Australian NaturalCare – Cette acquisition marque l'entrée du groupe dans le secteur de la santé et de la nutrition**

Le groupe New Hope a annoncé le 2 août via son compte officiel WeChat que le groupe Grass Green, l'une de ses filiales, a fait l'acquisition d'Australian NaturalCare, une marque australienne fabricant principalement des vitamines et des compléments alimentaires. A l'issue de cette acquisition, le groupe Grass Green conservera les lieux de production d'origine des produits et préservera le *business model* en place. De plus, le groupe s'attachera à

développer des produits plus adaptés aux spécificités physiologiques des chinois et à ouvrir de nouveaux canaux de distribution en Chine.

Australian NaturalCare dispose aujourd'hui de 119 références de produits, dont Healthy Care sa marque la plus connue. Ces produits sont tous approuvés par la *Therapeutic Goods Administration* comme « naturels, sans pollution et sans résidu chimique ».

Depuis 2011, le groupe New Hope se déploie fortement en Australie et en Nouvelle-Zélande, notamment dans l'agriculture et l'élevage. L'acquisition de cette nouvelle structure marque son entrée dans le secteur de la santé et de la nutrition, un marché en fort développement en Chine.

Thématique : Aliment de santé – Fusion et acquisition

Date : le 3 août 2016

Thématique : <http://www.jiemian.com/article/779198.html>

### **Précision de la part du CIQ de Tianjin sur le contrôle des certificats d'origine pour les boissons alcoolisées importées – Une annonce officielle a été publiée le 4 août 2016**

Le CIQ de Tianjin a publié le 4 août sur son site internet une précision relative au contrôle des certificats d'origine pour les boissons alcoolisées importées. Il a été clarifié que les deux cas ci-dessous seront considérés comme des non-conformités à la norme sur l'étiquetage des produits alimentaires préemballés GB 7718-2011. Les services du CIQ de Tianjin n'accepteront pas de demande d'inspection et de quarantaine :

- dans le cas où le pays de réexportation fournit le certificat d'origine au lieu du pays producteur ;
- dans le cas où le pays embouteilleur fournit le certificat d'origine pour le pays producteur de marchandise en vrac.

D'après le CIQ de Tianjin, dans ces deux cas, pour les produits dont la date de débarquement était antérieure au 1<sup>er</sup> août 2016 inclus, le CIQ de Tianjin acceptera la demande d'inspection et de quarantaine ; pour ceux dont la date de débarquement est postérieure au 1<sup>er</sup> août 2016, il est obligatoire de fournir le certificat d'origine préparé par le pays producteur afin de pouvoir effectuer la déclaration douanière.

Thématique : boisson alcoolisée – certificat d'origine

Date : le 4 août 2016

Source : [http://www.tjq.gov.cn/tjyji/zwgk/tzgg/201608/t20160804\\_168724.html](http://www.tjq.gov.cn/tjyji/zwgk/tzgg/201608/t20160804_168724.html)

(site internet du CIQ de Tianjin)

### **La génération millénaire entraîne une nouvelle tendance de consommation du vin en Chine – Les entreprises doivent adapter leurs stratégies aux besoins de ces nouveaux consommateurs**

Selon le rapport « China Landscapes 2016 » publié par l'institut d'études Wine Intelligence : en 2015 le nombre de consommateurs chinois issus de la génération millénaire et qui consomment du vin en moyenne deux fois par an a atteint 48 millions, soit une augmentation de 25% par rapport à 2014. Par ailleurs, 49%\* d'entre eux déclarent acheter du vin en ligne.

A ce titre, les deux géants du commerce en ligne chinois JD et Taobao se positionnent de plus en plus sur le segment des ventes en ligne de vins. A ce titre, JD planifie de faire passer ses volumes de ventes de vins achetés en direct de 400 millions de CNY en 2015 à 1,2 milliard de CNY en 2016. De son côté, le fondateur de Taobao Jack MA a acheté deux châteaux dans le Bordelais, et a créé avec ZHAO Wei une entreprise de négoce Cellar Privilege afin de faciliter la vente en ligne en Chine des vins de Bordeaux. Jack MA a également annoncé le lancement le 9 septembre 2016 du festival 9.9, afin de stimuler les ventes en ligne de vins et spiritueux.

En raison du mouvement anti-corruption amorcé en 2012, la consommation traditionnelle de vin en Chine avait beaucoup baissé, mais la hausse de la consommation de vin chez les jeunes chinois a de nouveau stimulé la consommation ainsi que les importations de vins étrangers. Les consommateurs de la génération millénaire achètent non seulement des vins de France mais aussi d'Italie, d'Allemagne, pour des prix situés en moyenne entre 100 et 200 CNY et pour leur consommation personnelle. Enfin, si les principaux consommateurs de vins en Chine demeurent encore aujourd'hui les personnes nées entre 1950 et 1980 disposant de moyens financiers suffisants, la génération millénaire pèse de plus en plus sur le marché du vin et les entreprises doivent de fait adapter leurs stratégies futures aux besoins de ces nouveaux consommateurs.

Thématique : Vin – Génération millénaire

Date : le 5 août 2016

Source : [http://www.pt9.cn/news\\_display.asp?newsid=22867&id=0](http://www.pt9.cn/news_display.asp?newsid=22867&id=0)

\* Etude réalisée auprès de 1 000 individus tirés aléatoirement parmi la génération millénaire ; Salaire mensuel supérieur à 6 000 RMB.

\*\* Actrice chinoise propriétaire d'un château dans le Bordelais.

**Le groupe Shanghai Zhongfu fait l'acquisition d'une ferme d'élevage australienne** – *Le groupe consolide ainsi son engagement et ses investissements dans le Nord-ouest de l'Australie*

Le gouvernement australien a récemment approuvé le rachat d'une ferme d'élevage bovin « Carlton Hill » par le groupe Shanghai Zhongfu, pour un montant de 100 millions d'AUD. Cette acquisition devrait faciliter les investissements du groupe Zhongfu dans l'agriculture et la transformation alimentaire dans la zone d'irrigation de la rivière Ord. Shanghai Zhongfu compte également investir 400 millions d'AUD dans la même région pour des projets en cours de négociation, parmi lesquels des usines de production de sucre et de bio-carburants, des installations d'abattage bovin, de transformation de céréales et de produits alimentaires, ainsi qu'une usine de production d'alcool blanc.

Depuis 2012, la filiale du groupe Zhongfu en Australie participe à la phase 2 du plan de développement de la zone d'irrigation de la rivière Ord. Elle s'est engagée à investir 600 millions d'AUD dans la gestion de cette zone, pour le développement des systèmes d'irrigation et d'agriculture, pour la construction d'usines de transformation industrielle ainsi que pour la création d'emplois. En échange, Zhongfu a obtenu la location pour 50 ans de 14 000 hectares de terre au prix symbolique de 1 AUD. Zhongfu exportera vers la Chine des aliments de haute qualité produits en Australie.

Thématique: Élevage – Acquisition

Date: le 8 août 2016

Source : <http://www.mofcom.gov.cn/article/i/jyl/201608/20160801374323.shtml> (site internet du MOFCOM)

**L'entreprise Shanghai Pharma et son partenaire Primavera Capital devraient faire l'acquisition de Vitaco** – *La Chine s'intéresse de plus en plus aux marques australiennes de vitamines et d'aliments de santé*

L'entreprise australienne Vitaco, fabricant de produits nutritifs et énergétiques a annoncé le 4 août 2016 avoir atteint un accord avec l'entreprise chinoise Shanghai Pharma et son partenaire Primavera Capital, pour la cession de 100% de ses actions au prix de 314 millions d'AUD. Cette transaction a déjà été approuvée par Net Capital, l'actionnaire majoritaire de Vitaco, ainsi que par son conseil d'administration. Néanmoins elle nécessite encore la validation des autres actionnaires ainsi que l'approbation des autorités de régulation des capitaux étrangers australiennes et néo-zélandaises. Selon Vitaco, la transaction pourrait entrer en vigueur en mars 2017.

Selon l'Australian Financial Review, les consommateurs ainsi que les capitaux chinois s'intéressent fortement aux marques australiennes d'aliments de santé. Shanghai Pharma avait déjà tenté en 2015 de faire l'acquisition de l'entreprise Suisse, première entreprise australienne de vitamines et de compléments alimentaires.

Thématique : Aliment de santé – Acquisition

Date : le 8 août 2016

Source : <http://www.mofcom.gov.cn/article/i/jyl/201608/20160801374325.shtml>

## **ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET**

**FruitDay vient d'acquiescer un investissement à hauteur de 100 millions de CNY** – *Le groupe annonce également une coopération stratégique avec Lactalis*

Le 8 août, FruitDay, société spécialisée dans la vente en ligne de produits frais et particulièrement de fruits importés, a annoncé avoir reçu 100 millions de CNY d'investissements lors du tour de financement D+, de la part de l'investisseur ZKJI (600895SH.) via une société de gestion de fonds. Début 2016, JD.COM avait déjà investi 100 millions de CNY dans l'entreprise au tour de financement D. Des fonds d'investissement tels que Susquehanna International Group (SIG), ClearVue Partners etc. comptaient parmi les investisseurs des précédents tours de financement.

Lors de la conférence de presse du même jour, FruitDay a également annoncé l'établissement d'une coopération stratégique avec Lactalis, leader mondial du secteur des produits laitiers. Les deux parties travailleront ensemble pour : la distribution en ligne des produits de la gamme Lactel notamment pour ses produits frais, la promotion de la marque, l'amélioration de chaîne logistique, la gestion des fournisseurs, etc.

D'après Madame JIANG Xia, directrice générale de Lactalis Chine, FruitDay dispose des réseaux de distribution en ligne et des équipements logistiques respectant la chaîne du froid, alors que Lactalis possède une marque renommée et une gamme complète de produits. Cela permettra aux deux sociétés d'être complémentaires et de fournir aux consommateurs chinois des produits laitiers frais de qualité.

Thématique : FruitDay – financement

Date : le 8 août 2016

Source : <http://sh.people.com.cn/n2/2016/0808/c134768-28799930.html>

## GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

AQSIQ	General Administration of Quality Supervision, Inspection and Quarantine of the People's Republic of China
AUD	Australian Dollar
CFDA	China Food and Drug Administration
CIQ	China Inspection and Quarantine Bureau
CNY	RMB, China Yuan, devise chinoise
EUR	Euros
FDA	Food and Drug Administration
LMS	Limite de Migration Spécifique
NHFPC	National Health and Family Planning Commission
NZD	New Zealand Dollar
QM	Quantité Maximum permise

Pour toute question ou suggestion relative à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : [pekin@businessfrance.fr](mailto:pekin@businessfrance.fr)

Vous souhaitez être abonné à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : [reglementaire-agro@businessfrance.fr](mailto:reglementaire-agro@businessfrance.fr)

**Rédacteurs :** GAO Xing – Prospectrice Agrotech bureau de Shenzhen  
LI Ying – Conseillère export réglementaire Agrotech bureau de Pékin  
Antoine Oustrin – Prospecteur Agrotech bureau de Shanghai  
Juliette Caron – Prospectrice Agrotech bureau de Pékin  
Hélène Hovasse – Chef de pôle agrotech Chine  
Farah Fliti – Chef de projet informations réglementaires Asie (hors ASEAN) – Océanie – TOM

**Contact à FranceAgrimer :** Véronique Looten - Chef du Pôle Animation Export – FranceAgriMer

© 2016 – Business France

© 2016 – Business France

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse de Business France, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L. 335-2 et L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

### Clause de non-responsabilité

Business France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Toutefois, Business France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.